



Demande de naturalisation Française

Par **papoutou**, le **18/02/2015** à **17:57**

Bonjour, je suis arrivé en France depuis 2005 pour mes études, j'ai changé mon statut en 2010 et l'année dernière j'ai obtenue une carte de résident "vie privée, vie familiale)...
Bref, j'ai déposé un dossier de naturalisation en avril 2014, l'entretien à la préfecture de Beauvais qui s'est très bien passé.
La semaine dernière, j'ai reçu un courrier simple de Rézé m'invitant à leur transmettre l'original de mon acte de naissance comportant, mon nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance...
Voici un extrait de ce courrier :
*Monsieur, le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères qui est chargée d'établir vos d'état civil Français m'invite à lui transmettre :
- L'original de votre acte de naissance, comportant vos noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance...., émanant des autorités d'état civil du lieu de naissance.
- la copie certifiée conforme par votre consulat que vous avez fourni au dossier ne peut pas être acceptée. vous devez fournir une copie intégrale délivrée par le bureau d'état civil de votre pays....*
Qu'est-ce que ce message implique ? est-ce que c'est une bonne nouvelle ? est-ce que j'ai une réponse favorable ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Ralay**, le **24/02/2015** à **16:13**

papoutou> ce courrier ne donne pas de détail sur la réponse de votre demande mais juste demande de précision sur votre acte de naissance dont il n'accepte pas. Mais je pense que ce n'est pas grave.

Par **papoutou**, le **24/02/2015** à **16:19**

Ok, merci pour votre reponse